

Je suis tout à fait disposé à revoir la transcription. J'ai peut-être fait erreur, ce qui m'arrive de temps à autre parce que beaucoup de choses se passent en même temps, même si j'essaie d'être extrêmement attentif à ce que disent les députés. Je reverrai la transcription et, si j'ai fait une erreur, j'en reparlerai à la Chambre.

Le député me donnera-t-il au moins le temps de revoir la transcription pour que nous puissions reparler de la question à partir de là? Je serai heureux d'en discuter dans mes appartements si le député le désire.

**M. Stephen Harper (Calgary-Ouest, Réf.):** Monsieur le Président, sur le même rappel au Règlement. Si, après avoir revu la transcription, vous décidez de revenir sur la question, j'aimerais que vous nous donniez une interprétation de cette disposition du Règlement. Il me semble qu'il y a eu de nombreux commentaires sur des votes pendant les périodes des questions.

Par exemple, le ministre de l'Immigration mentionne régulièrement le vote sur le projet de loi C-44. Peut-être pourriez-vous clarifier l'article du Règlement en cause.

**Le Président:** S'il est nécessaire de faire une mise au point à la Chambre sur une décision concernant ce sujet, la présidence tiendra compte de toutes les demandes qui lui ont été faites à la Chambre aujourd'hui.

Je vais d'abord passer à la question habituelle du jeudi. Ensuite, je rendrai ma décision sur le rappel au Règlement soulevé par le député de Crowfoot.

\* \* \*

[Français]

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Michel Gauthier (Roberval, BQ):** Monsieur le Président, aussi invraisemblable que cela puisse paraître, je pose aujourd'hui encore la question du jeudi. Même si c'est la dernière journée pour les quinze prochains jours, je vais quand même demander à mon honorable collègue leader du gouvernement en Chambre de nous dire ce que l'on fera durant les deux prochaines semaines.

[Traduction]

**L'hon. Herb Gray (leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada, Lib.):** Monsieur le Président, le député veut savoir ce que nous ferons pendant les deux prochaines semaines. Je pense que cela ne concerne pas la Chambre.

Je vais cependant dire ce qui se passera au retour des députés le 24 avril. Je le répète, je laisse la question de savoir ce que feront les députés dans l'intervalle à leur bon jugement sinon à leur bon goût.

Lorsque la Chambre reprendra ses travaux le 24 avril, nous entamerons la partie la plus intense du calendrier parlementaire. Je pense donc qu'il serait utile de donner un bref aperçu non pas seulement des travaux pour les quelques jours qui suivront notre

## Travaux de la Chambre

retour, mais aussi des priorités pour la période allant de la reprise de la session à la semaine de relâche du mois de mai.

L'examen des crédits exigera de nombreuses journées de l'opposition pendant cette période, une ou deux par semaine. J'annonce donc que le jeudi 27 avril sera l'un de ces jours désignés.

Nous aurons comme premières priorités à notre retour du congé de Pâques de terminer l'étude à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-69, concernant les limites des circonscriptions électorales, de même que l'étude à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-76, portant exécution du budget. À moins bien sûr que nous en ayons terminé l'étude avant l'ajournement d'aujourd'hui.

Nous reviendrons ensuite à l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-43, concernant les lobbyistes, et à l'étude d'une motion visant à créer un comité mixte spécial chargé d'élaborer un code d'éthique pour les membres des deux Chambres du Parlement.

Notre priorité suivante consistera à étudier à l'étape de la deuxième lecture d'autres mesures importantes et urgentes, comme le projet de loi C-75, sur les prêts agricoles, le projet de loi C-70, concernant l'impôt sur le revenu, le projet de loi concernant la Monnaie qui a été présenté ce matin, de même qu'un nombre très limité de mesures qui seront présentées plus tard au cours du mois et qui doivent obéir à des contraintes de temps.

Nous donnerons également la priorité à des projets de loi qui ont déjà été étudiés par des comités parlementaires qui en ont fait rapport à la Chambre, et qui en sont donc maintenant aux dernières étapes de leur étude à la Chambre. Il s'agit du projet de loi C-54, sur la sécurité de la vieillesse, du projet de loi C-67, sur les pensions des anciens combattants, et du projet de loi C-65, sur l'organisation du gouvernement.

• (1510)

Il y a aussi le projet de loi C-41, sur la détermination de la peine, le projet de loi C-45, sur la mise en liberté sous condition, le projet de loi C-58, concernant la Gendarmerie royale du Canada, et le projet de loi C-52, concernant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

Nous étudierons ensuite d'autres articles dont les comités auront fait rapport et tout autre article sur lesquels nous nous entendons pour procéder.

En guise de conclusion, je dirai que je donne maintenant cette information pour que les leaders parlementaires des autres partis puissent évaluer leurs positions afin d'être en mesure de se réunir avec moi à la reprise des travaux pour établir un échéancier raisonnable des travaux de la Chambre pour la fin d'avril et le début de mai, ce qui nous permettra ensuite de faire une planification similaire concernant le programme des travaux de juin qui s'annonce très chargé.

Cela dit, je souhaite à tous les députés et à leur famille de joyeuses Pâques et une joyeuse pâque juive.